

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LA QUESTION DU COMBUSTIBLE A SAINT-HYACINTHE

Sur l'initiative du nouveau maire Bouchard, le conseil municipal a tenu, mardi soir de cette semaine, une très importante assemblée spéciale, au sujet de la question de l'approvisionnement de la ville de St-Hyacinthe en combustible pour la saison d'hiver qui commence.

Le conseil municipal a l'intention de prendre des mesures de manière à protéger ceux qui ont besoin de charbon ou de bois, contre les prix excessifs qui ont prévalu l'an dernier.

Le conseil municipal a cru bon de commencer le travail qu'il entend faire à cette fin, par une enquête faite chez les commerçants et chez les consommateurs de la ville, pour savoir s'il y a danger d'une disette probable. C'est cette enquête préliminaire qui a été tenue à la séance de mardi dernier.

Il a été fait, à cette enquête, des déclarations très importantes, qui serviront de base à l'action que le conseil municipal de St-Hyacinthe prendra pour protéger le public consommateur. Les témoins entendus ont été M. L.A. Plante, commerçant de bois, M. William Bousquet, représentant M. Anthime Cadorette qui avait été assigné à l'enquête, M. Adélarde Beauregard, et il a été produit une lettre de La Coopérative de Boulangerie de St-Hyacinthe, dans laquelle cette association a déclaré que ses membres auront besoin d'environ 500 tonnes de charbon.

M. Hector Chartier, commerçant de charbon, a aussi rendu un témoignage particulièrement intéressant.

Il appert d'après le témoignage de M. L.A. Plante, qui a été le premier témoin interrogé, que les commerçants de bois, à St-Hyacinthe, ne font guère plus de profit, à l'heure actuelle, par corde, qu'ils n'en faisaient avant la guerre.

M. Plante a déclaré que le coût élevé du bois de chauffage était particulièrement dû aux producteurs de combustibles qui paraissent s'être entendus pour demander des prix excessifs. Il dit qu'il est bien vrai que le coût de la production du bois de chauffage a augmenté. Le prix demandé par les producteurs constitue une augmentation sur les anciens prix hors de proportion avec les frais additionnels que leur coûte la production.

M. Plante déclare, qu'à l'heure actuelle, les commerçants de bois ne font environ qu'une piastre et demie de profit par corde.

M. Plante croit qu'il n'y aura pas de disette de bois, cet hiver. Et, il est d'opinion qu'il y aura du bois en abondance, lorsque les chemins de neige seront arrivés.

M. le Maire a demandé à M. Plante, s'il ne croyait pas que le seul moyen de faire baisser le prix du bois de chauffage était d'en faire fixer le prix par le contrôleur du Haut Coût de la Vie du Canada; ce prix, d'après M. le Maire, devant être fixé, non seulement chez le commerçant en détail, mais aussi chez le producteur de bois lui-même.

M. Plante a répondu qu'il croyait que c'était là à peu près le seul moyen de faire baisser le prix du bois, vu que les producteurs paraissent s'être entendus pour ne vendre leur bois qu'à un prix exorbitant.

Le second témoin entendu a été M. William Bousquet, qui a dit représenter M. Anthime Cadorette, qui avait été assigné personnellement.

M. Bousquet admis, que l'an dernier, il avait vendu du charbon à \$15.00 et \$18.00 la tonne.

Sur une réponse à lui posée par le Maire, il a dit que, récemment M. Cadorette vendait son charbon \$12.00 la tonne. Et, il a admis qu'il allait diminuer ce prix, vu que M. Hector Chartier en vendait actuellement à \$11.00 la tonne.

M. Bouchard a fait admettre au témoin que s'il avait vendu du charbon à \$12.00 la tonne, c'était dû au fait qu'il avait profité, pour exiger ce prix, d'un moment où M. Chartier n'avait pas de charbon en main.

Le témoin a admis que M. Anthime Cadorette avait actuellement en magasin, 532 tonnes de charbon. Il a dit qu'il avait satisfait à toutes les commandes qui lui avaient été faites par sa clientèle, à l'heure actuelle.

Il n'a pu, cependant, nier que M. Cadorette avait récemment refusé de vendre du charbon, alors qu'il en avait en main. Le maire a alors exprimé l'opinion que M. Cadorette accumulait ce charbon dans ses hangars, de manière à pouvoir profiter d'un moment où la population aurait absolument besoin de charbon pour lui en vendre à des prix élevés.

M. le Maire a rappelé au témoin que le gouvernement avait limité à 50 centins le profit que devaient prendre les commerçants de charbon par tonne.

M. l'échevin Godard a alors demandé au témoin de dire quel était le prix que lui avait coûté le charbon qu'il avait actuellement en magasin; le témoin a refusé de répondre.

Alors, M. Godard a proposé que le greffier reçoive instruction d'écrire au Contrôleur du Charbon du Canada, pour connaître le prix moyen qu'a payé M. Cadorette pour les 532 tonnes de charbon qu'il a actuellement en magasin. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Relativement à la question de la fourniture du bois, le témoin a déclaré qu'il ne croyait pas qu'il y aurait de disette de bois, l'hiver prochain. Et, il a admis que, si le gouvernement fixait le prix du bois de chauffage, d'abord chez le producteur, cela serait de nature à faire diminuer considérablement le prix de ce combustible.

M. Hector Chartier, commerçant de charbon, a ensuite rendu son témoignage.

Il a déclaré être absolument satisfait du profit de 50 centins par tonne, qui a été fixé par le gouvernement. Et, il a été jusqu'à dire que lui, il serait prêt à se contenter d'un profit de 25 centins par tonne.

Il a déclaré que si le conseil municipal voulait se servir de ses hangars pour emmagasiner du charbon, de manière à protéger la population, qu'il était prêt à les mettre gratuitement à sa disposition.

A l'heure actuelle, il vend son charbon \$11.00 la tonne. Il dit que le charbon lui coûte plus cher qu'il lui coûtait anciennement. Et il déclare que ce prix plus élevé est dû au fait qu'à l'heure actuelle, il a à passer par trois intermédiaires pour acheter son charbon, quand auparavant, il l'achetait par l'entremise d'un seul intermédiaire.

M. Chartier aurait besoin d'environ 500 tonnes de charbon addi-

tionnelles, pour satisfaire à sa clientèle. Il espère, cependant, recevoir assez de charbon pour que tous ses clients soient servis. Il en a reçu tout récemment, 22 wagons.

M. Adélarde Beauregard, commerçant de charbon, a ensuite été entendu.

Il dit qu'il vend son charbon \$9.60 la petite tonne; ce charbon lui coûte environ \$9.40 la grosse tonne rendu à la gare.

Il est d'opinion que les autres commerçants de charbon ne peuvent pas vendre aussi bon marché que lui, parce qu'ils ont beaucoup plus de frais que lui à faire pour remplir leurs commandes.

M. Bouchard fait remarquer au témoin que le charbon, à venir à ces dernières semaines, ne coûtait pas, aux commerçants de la ville, aussi cher que le prix de \$9.40, mentionné par M. Beauregard. Il dit que les commerçants avaient, il y a trois semaines, leur charbon à environ \$8.25 la grosse tonne, rendu à la gare de St-Hyacinthe.

M. Beauregard dit qu'il peut avoir des ordres pour encore environ une couple de cents tonnes. Mais, il est presque certain de recevoir tout le charbon suffisant pour le service de sa clientèle.

Il y avait d'autres témoins d'assignés, mais le conseil s'est déclaré satisfait de la preuve faite, pour les besoins du moment.

Le conseil municipal se servira de cette enquête comme base pour son action future.

Un grand nombre de personnes assistaient à cette enquête, et elle les a intéressées considérablement. Tout le monde sera d'accord que le conseil municipal, en s'occupant de cette question, fait une œuvre d'intérêt public, qui sera de nature à rendre des services considérables à la population de St-Hyacinthe.

Des témoignages reçus à cette enquête, il ressort que les profits pris par les commerçants en détail de bois, ne sont pas excessifs, et que le coût élevé de ce combustible est plutôt dû au fait que les producteurs veulent profiter de la crise actuelle, pour obtenir des prix excessifs.

Le conseil pourra recommander au contrôleur du combustible du Canada, de fixer le prix du bois chez le producteur. Il pourra recommander aussi que le commerçant en détail prenne un profit spécifique tel qu'il a été décidé pour le commerçant de charbon.

Quant à la question du charbon, la population, grâce au fait que les commerçants de charbon voient que le conseil municipal a l'intention de protéger le consommateur, peut être assurée, dès le moment, qu'il n'y aura pas d'excès dans les prix, comme il s'en est produit l'hiver dernier. Il pourra voir à ce que la loi limitant le profit maximum du commerçant de charbon à 50 centins, soit respectée à St-Hyacinthe. Il pourra, de temps à autre, faire une enquête sur le prix payé par le commerçant et le prix rendu au consommateur. Si les commerçants ne respectent pas la loi, le conseil devra voir à ce que justice soit rendue aux contribuables.

Il est bon de noter que M. Hector Chartier a offert gratuitement à la ville le bénéfice de ses vastes hangars, pour que la ville puisse acheter assez commodément du charbon pour en vendre au public, au cas où là serait le seul moyen de protéger le consommateur.

Le conseil devra voir aussi qu'aucun commerçant de charbon de St-Hyacinthe n'emmagasine du charbon, et refuse d'en vendre à qui que ce soit qui en a besoin.

Il est probable que dès sa prochaine séance, le conseil municipal verra à prendre une action quelconque relativement à cette question du combustible à St-Hyacinthe.

LE PASSE FAIT PREVOIR L'AVENIR

CE QUE L'ON POURRAIT ATTENDRE SI LE GOUVERNEMENT BORDEN ETAIT REELU

Lorsque Sir Robert Borden se vit acculé à des élections générales par le refus du parti libéral de consentir à un nouveau prolongement du terme du parlement, on aurait pu croire que, à la veille de rendre ses comptes au peuple, il aurait fait tout son possible pour éviter de violer les droits du peuple.

Eh! bien, c'est tout le contraire qui s'est produit. Absolument convaincu que le peuple, consulté aux polls, lui signifierait un congé immédiat, il s'est mis à chercher les moyens de corrompre ses juges, de se débarrasser de ceux qu'il sentait lui être hostiles et incorruptibles et de "paqueter" le jury de nouveaux électeurs, créés pour la circonstance, qu'il a cru devoir lui être favorables.

A cette préoccupation dominante nous devons l'achat du Canadian Northern, qui fournit la finance; la loi du vote des soldats, qui admet à voter au Canada de purs étrangers et la loi des élections en temps de guerre, qui enlève le suffrage à des citoyens canadiens et le donne à une certaine catégorie de femmes.

Que l'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement unioniste actuel n'est pas responsable de ces crimes de lèse-nation. Les négociations pour la prétendue union ont été commencées immédiatement après le vote de la conscription et avant la présentation de ces odieuses mesures; interrompues, on peut l'affirmer, pour permettre l'adoption de ces mesures, elles ont été reprises et conclues après cette adoption.

Il est donc impossible au gouvernement Borden actuel d'en décliner la responsabilité.

Or, non seulement ces lois sont odieuses et criminelles; non seulement le peuple doit les condamner et en punir le gouvernement Borden; mais on peut se poser la question suivante:

Si, à la veille des élections qu'il ne pouvait plus éviter, le gouvernement Borden a eu l'audace de sacrifier ainsi l'intérêt public à celui de ses partisans, de violer les droits du peuple, de maquiller les listes électorales, qui peut dire où s'arrêterait son audace, quelles bornes pourraient limiter sa cupidité, son arrogance autocrate, son mépris des droits du peuple, de la démocratie, de la constitution?

Si, en face d'élections imminentes, le gouvernement Borden n'a pas reculé devant ces turpitudes et ces crimes politiques, que ne ferait-il pas, s'il avait devant lui l'assurance de gouverner pendant cinq ans!

Rien qu'à y songer, on se sent houlversé!

MANIFESTE DE LAURIER

Depuis longtemps on attendait avec anxiété que Laurier parle au peuple canadien, et lui fasse connaître son programme de l'heure actuelle. Lundi dernier, le manifeste de Laurier était rendu public par la voix des journaux. Nous voudrions pouvoir publier au long ce manifeste, qui est d'une admirable perfection; mais, comme nous ne le pouvons pas faire, nous nous contentons d'en donner le synopsis ci-dessous.

Sir Wilfrid Laurier n'a pas voulu de coalition parce qu'elle comportait la conscription. — Le manifeste du gouvernement est rempli de lieux communs usés, et de promesses qui n'ont jamais été tenues. — Comment espérer avoir des immigrants après que le gouvernement a défranchisé ceux qui sont venus? — Le nouveau parlement devra reprendre la question du Canadian Nord. — Pour améliorer la situation économique il faudra une révision du tarif, qu'il faudra dégrever. — Pour réduire le coût de la vie il faut un réel contrôle des vivres et des prix comme en Grande-Bretagne. — Une guerre sans merci sera faite aux profiteurs; au besoin on décrètera le contrôle des industries en assurant un rendement raisonnable aux mises de fonds et des profits légitimes. Quant au matériel de guerre, pour empêcher l'exploitation le gouvernement devra nationaliser les usines. — Quant à la participation à la guerre, elle se poursuivra sans conscription; la loi du service militaire sera suspendue jusqu'à ce que le peuple ait fait connaître sa décision sur la matière par voie de référendum. — Pour les soldats de retour le gouvernement ne devra rien épargner afin de leur assurer une existence qui leur fasse oublier leurs souffrances et qui leur permette de vivre heureux et respectés. — Les ouvriers devront avoir leur place dans le nouveau gouvernement, qui sera formé des hommes les plus éminents et les plus capables du pays. — La loi des élections en temps de guerre est un outrage à l'électorat dont elle viole un des droits les plus sacrés. C'est une profanation du plus élémentaire esprit de justice, d'honnêteté et de "fair play". Cette loi est vicieuse dans son principe et dans son explication. — Il faut par tous les moyens déjouer la conscription ourdie pour empêcher le peuple de se prononcer. — Sir Wilfrid remet son programme entre les mains de tous ses compatriotes à quelques croyances ou origines qu'ils appartiennent et leur demande leur jugement avec confiance, décidé d'accepter leur verdict, sans s'enorgueillir de la victoire et sans être abattu par la défaite.

LE VOL DU C. N. R.

L'histoire du Canadian Northern est instructive en ce moment où les électeurs du Canada sont appelés à juger l'achat de cette entreprise qui a augmenté la dette publique du Canada de cinq ou six cents millions, pour le bénéfice de certains groupes financiers de Toronto, groupes qui tiennent de très près au gouvernement Borden et se chargent aujourd'hui de maintenir en bon état la caisse électorale conservatrice.

MM. Mackenzie et Mann étaient de simples entrepreneurs de chemins de fer lorsqu'ils ont réussi à s'assurer la coopération — que l'on ne soupçonnera pas avoir été gratuite — de Sir Rodmond Roblin, alors premier ministre du Manitoba.

Sir Rodmond Roblin leur fit présent de tout un réseau de chemins de fer au Manitoba, faisant endosser par sa province les obligations émises pour payer ces chemins de fer.

Du Manitoba, MM. Mackenzie et Mann ont ensuite poussé leur réseau du côté de l'Ouest, construisant des lignes dans l'Alberta et la Saskatchewan, au moyen de fonds produit par des émissions d'obligations garanties par ces provinces.

De là, ils ont poussé jusqu'en Colombie Anglaise où un autre ami dévoué, Sir Richard McBride, leur fut aussi si courable que son collègue du Manitoba, en fait de garanties d'obligations.

Puis ils se sont adressés au gouvernement fédéral, alors sous la direction de Sir Wilfrid Laurier, pour obtenir une subvention pour une ligne au nord du lac Supérieur, permettant une jonction de leurs lignes de l'Ouest avec les réseaux de l'Ontario et de Québec. Le gouvernement Laurier consentit à leur accorder une garantie d'obligations pour une ligne de Port Arthur à Montréal. C'est la seule faveur que le Canadian Northern ait jamais reçue du gouvernement Laurier.

Mais après que Sir Robert Borden fut arrivé au pouvoir, l'appétit de MM. Mackenzie et Mann devint plus vorace et, comme le gouvernement conservateur était de leurs amis, ils ne se gênèrent plus. Ils se firent donner des subventions fédérales, en sus des garanties des provinces, pour leurs lignes de la Colombie-Anglaise et dans l'Ontario puis ces subventions ne suffisant pas, ils obtinrent des prêts, des avances, etc., promettant toujours que ce serait la dernière fois; et revenant sans manquer à la charge à la session suivante.

MM. Mackenzie et Mann n'ont jamais mis un sou de leur propre capital dans le Canadian Northern. Les fonds étant produits par des émissions d'obligations, faites à des taux d'escompte considérables leur réseau leur coûte en somme extrêmement cher et il n'est pas étonnant qu'il soit aujourd'hui tellement obéré, que les recettes du trafic ne permettent pas de payer les intérêts de ces obligations.

Et aujourd'hui, ils ont passé au pays toutes leurs charges; le pays devra fournir les fonds pour compléter le réseau, pour payer l'intérêt d'abord, le capital ensuite, de toute la dette du réseau, garantie ou non garantie; et par-dessus le marché, leur payer dix millions pour les actions communes qu'ils détiennent encore!

Ces amis de Borden, des Roblin, des McBride, des White, sont devenus multi-millionnaires en repassant au rabais les contrats de construction du C. N. R., qu'ils se faisaient adjuger aux pleins prix. Et il faudrait encore leur payer dix millions pour cette propriété, dont ils ont d'avance réalisé toute la valeur. Il va falloir rembourser au pair les obligations qu'ils ont vendues à 60 ou 70 p.c. d'escompte! et qui sont aujourd'hui entre les mains des groupes financiers de Toronto.

C'est, nous ne mâchons pas les mots, l'escroquerie la mieux caractérisée que l'on ait vue dans l'histoire du banditisme politique des temps modernes!

—Le Canada

REMEDE CREA- TEUR DE SANG

Il a fallu des siècles à la science médicale pour découvrir que le sang est la vie. L'on sait, aujourd'hui, que si le sang était toujours abondant, riche et pur, très peu de gens seraient malades. Ce ne fut pas avant la fin du 19^{ème} siècle qu'un instrument pour mesurer les globules rouges du sang fut inventé. Les médecins furent ensuite en position de dire jusqu'à quel point un malade était devenu anémique, et avec le remède créateur de sang nouveau, le malade revient vite à la santé.

Tout le sang de l'organisme est nourri et tenu riche et rouge par la nourriture absorbée chaque jour, mais quand pour une raison ou pour une autre, une personne devient épuisée et dans l'impossibilité de créer du sang nouveau, de la nourriture pour tenir l'organisme en santé, alors un remède créateur de sang devient nécessaire. Le plus simple et le meilleur des créateurs de sang pour l'usage à la maison par n'importe qui, ce sont les Pilules Roses du Dr Williams. Quand un traitement à ces pilules est suivi, leur bon effet se fait vite sentir par un meilleur appétit, des nerfs plus solides, une digestion parfaite, la faculté de bien faire son travail et de jouir des heures de loisir. Pour les femmes, ces pilules donnent un soulagement rapide ou préviennent les maladies qui font un fardeau de la vie. Comme remède général pour la guérison des maladies dues à la faiblesse, à la pauvreté de sang, aucun remède découvert par la science médicale ne peut égaler les Pilules Roses du Dr Williams.

Ces Pilules Roses du Dr Williams sont en vente chez tous les marchands de remèdes, ou on peut les obtenir par la poste à raison de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

L'AUTOMNE EST DUR POUR LES PETITS

L'automne canadien est extrêmement dur pour les petits. Il fait beau et chaud un jour et le lendemain le temps est humide et froid. Ces changements subits amènent des rhumes, des crampes et des coliques, et à moins que le petit estomac du bébé ne soit maintenu en bon état, le résultat peut-être grave. Il n'y a rien pour égaler les Tablettes Baby's Own pour maintenir les petits en bonne santé. Elles adoucisent l'estomac, règlent les intestins, chassent le rhume et font profiter le bébé.

Ces tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Demande d'exemption du service militaire

Par la Société d'Industrie Laitière pour tous les fabricants de beurre et de fromage de la Province de Québec

À la dernière séance du Comité Exécutif de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, les considérants et les résolutions suivantes ont été adoptés à l'unanimité :

"Considérant que l'industrie laitière est productrice d'aliments de toute première nécessité, soit le beurre et le fromage ;

"Considérant qu'une main d'œuvre compétente est indispensable à la fabrication économique de ces produits alimentaires :

Il soit résolu :

"Que la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec demande aux autorités militaires l'exemption du service des fabricants de beurre et de fromage et de leurs apprentis, vu l'indispensabilité de leur travail ;

"Que la dite Société recommande

fortement aux dits fabricants de se présenter selon la loi militaire et là et alors demander leur exemption en bonne et due forme pour leur avantage comme pour l'intérêt du pays.

GUSTAVE BOYER,
Président,
O.E. DALAIRE,
Secrétaire.

N.-B.—Les fabricants pourront apporter avec eux comme pièces justificatives leur permis, certificat, ou diplôme et demander une recommandation à leur inspecteur de division ou se faire accompagner par lui au besoin.

O.E. D.

Cette annonce remplace le No 62, Page 4, dans laquelle il y a des erreurs

POURQUOI le Canada prélève-t-il de l'argent par la Vente d'Obligations ?

CES OBLIGATIONS sont remboursables en cinq, dix ou vingt ans—selon le cas.

Cela signifie que les remboursements seront faits en périodes de cinq, dix ou vingt ans, au lieu d'avoir à prélever dès maintenant, par de nouvelles taxes, les montants nécessaires pour faire face aux dépenses courantes.

Vouloir prélever par un système de taxation tout l'argent nécessaire, au fur et à mesure qu'il est requis, pour que le Canada puisse continuer à jouer son rôle dans cette lutte pour la victoire serait un fardeau insupportable pour le peuple.

Cela signifierait que dès maintenant il faudrait prélever plus d'un million de dollars par jour.

Le fait de se procurer ainsi de l'argent par la vente des Obligations Canadiennes de la Victoire signifie que la *prochaine génération*, qui bénéficiera des sacrifices faits par la génération présente, et qui jouira de la liberté pour laquelle notre génération lutte et paie si largement, *payera aussi sa quote-part.*

★ ★ ★

Et en achetant des Obligations Canadiennes de la Victoire vous faites, au point de vue purement d'affaires, un placement de premier ordre en une valeur absolument sûre et dont le prix haussera très probablement après la guerre—alors que dès maintenant ces Obligations Canadiennes de la Victoire rapportent un taux d'intérêt élevé.

Vous aidez le pays en lui conservant le marché anglais pour les produits canadiens, et contribuez ainsi au bien-être général—*et au vôtre.*

★ ★ ★

Et en plus, tout Canadien qui achète une Obligation Canadienne de la Victoire devient un associé financier, un aide efficace pour le Canada en cette guerre.

Quand vous achetez une Obligation Canadienne de la Victoire vous donnez votre *garantie personnelle* que vous allez aider à remporter la victoire.

Chaque homme, chaque femme au Canada peut aider à gagner cette guerre en achetant des Obligations Canadiennes de la Victoire. Le Canada requiert l'intérêt personnel et individuel et la coopération active de *chaque homme et de chaque femme* dans le pays.

L'achat d'Obligations Canadiennes de la Victoire par chacun d'entre nous groupera le peuple entier en une même et ferme détermination de gagner la victoire.

Chaque achat d'Obligations Canadiennes de la Victoire est un coup porté pour la liberté et contre la tyrannie de la "Kultur" Allemande.

Chaque obligation vendue est une *nouvelle garantie* que le Canada est engagé dans cette guerre pour y rester jusqu'à ce que la victoire soit aux Alliés, et que l'humanité puisse respirer librement à l'abri de nouvelles attaques aussi sauvages.

Chaque obligation que vous achetez est un nouveau gage que le Canada restera fidèle à lui-même, à tous ses Alliés—et à la cause sacrée de la Liberté.

Donc vous faites preuve de patriotisme et d'un jugement sûr en affaires en achetant des

Obligations Canadiennes de la Victoire.

Emis par le Comité de l'Emprunt Canadien de la Victoire en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

62A

Horaires des Trains

Aux différentes gares

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

ALLANT À L'EST.

9.22 a.m.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.
5.41 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond
6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.
9.35 p.m.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis, Québec.

ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.
10.32—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.
2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.
5.22 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St-Lambert et Montréal.
8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED.
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 a.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours

Pour toute information s'adresser à F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche. 8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.45 a.m. et 7.20 p.m. pour Saint-Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccourci à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,
125 Rue Cascades,
Tél. 70 Agent de Billet.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A commencer le 30 septembre, 1917, il y aura changement d'horaire sur le chemin de fer Quebec, Montreal & Southern. Pour plus amples renseignements au sujet des trains, s'adresser à l'agent de billets

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent,
L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe
Téléphone 28.

En Hâte

Si vous n'entrez pas avant le 31 décembre, vous perdrez une année de rente; les agents n'ont peut-être pas le temps d'aller vous voir, écrivez directement aux Prévoyants du Canada, 126 rue St-Pierre, Québec.

ON DEMANDE

25 FILLES POUR TRAVAILLER DANS LES CHAPEAUX DE PAILLE. BONS GAGES PENDANT APPRENTISSAGE.

FAITES APPLICATION DE SUITE A

THE E. GUILLET & SONS CO. LIMITED,
CANADIAN STRAW WORKS

MARIEVILLE P. Q.

L'EXPOSITION PROVINCIALE

De rapports qui nous arrivent de Québec, il appert que le succès de la dernière grande Exposition Provinciale a été considérable. Les installations des industriels et des marchands, qui étaient nombreuses, y révélaient beaucoup de bon goût. Les machines agricoles exposées offraient un intérêt considérable dont plusieurs cultivateurs ont su profiter. Au point de vue agricole, la dernière Exposition Provinciale de Québec peut supporter avantageusement la comparaison avec les autres grandes expositions du pays. Le bétail canadien et le bétail ayrshire y étaient nombreux et de toute beauté. Il en était de même des chevaux canadiens et belges.

Les fêtes du Mérite Agricole, qui ont eu lieu à l'Exposition Provinciale de Québec le 5 septembre, ont été très brillantes. Les Lauréats présents ont profité de la circonstance pour demander aux autorités d'ériger le plus tôt possible un Palais de l'Agriculture au Parc de l'Exposition, en vue de célébrer Louis Hébert, le premier colon du Canada, et glorifier le Mérite Agricole, aussi bien que pour accentuer l'élan agricole déjà si vigoureusement donné par l'Exposition Provinciale.

A la suite de cette requête, Sir Lomer Gouin et l'honorable M. Caron ont dévoilé deux plaques commémoratives, indiquant le site où sera élevé le futur Palais du Mérite Agricole.

Déjà, l'on commence, à Québec, d'organiser l'Exposition de 1918, qui devra être couronnée d'un immense succès, vu, entre autres, les avantages incalculables qu'offrira le Pont de Québec, au pont de vue du transport.

BOEUF ET BACON

Des quantités de bœuf et de bacon de plus en plus considérables sont requises pour l'exportation. Ces produits reconstituants conviennent tout spécialement à l'alimentation des combattants et de ceux qui se livrent à des travaux manuels pénibles. Vu la rareté du fourrage et la demande toujours croissante de viande de boucherie les Alliés ont été forcés de sacrifier plus de 33,000,000 de leurs bestiaux de réserve, depuis le commencement de la guerre, de sorte que leur source d'approvisionnement se trouve diminuée en même temps que la consommation indispensable de viande se trouve accrue par les besoins des soldats et des ouvriers de la guerre.

La Grande-Bretagne avait l'habitude d'importer de très grandes quantités de bœuf et de bacon de la Suède, de la Norvège et de la Hollande; ces importations sont maintenant à peu près nulles. Plus que jamais, le Royaume-Uni doit donc compter sur le secours de l'Amérique Nord pour se procurer ces denrées. De plus, l'entrée de la République Américaine dans le conflit européen, obligeant cette dernière à s'occuper du ravitaillement de son armée, augmente encore la demande du bœuf et du bacon.

Les combattants ont besoin de bœuf et de bacon: ils n'en ont qu'en autant que les civils, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, réduiront leur consommation normale de ces produits. Une économie quotidienne d'une once de viande par individu, sur ce continent, ainsi qu'un surcroît de production contribueront beaucoup au ravitaillement des troupes.

L'Acte du Service Militaire, 1917



NE RETARDEZ PAS!

Enregistrez-vous aujourd'hui

L'ACTE DU SERVICE MILITAIRE est loi en vertu d'une proclamation du 13 octobre. C'est maintenant le devoir sacré de tout homme compris dans la classe Un de se rapporter pour le service ou de réclamer l'exemption. Cette classe comprend tous les célibataires ou veufs sans enfants (qui ne sont exemptés pour aucune autre raison) qui ont atteint l'âge de vingt ans le ou avant le 13 octobre 1917, et dont le trente-quatrième anniversaire de naissance n'est pas arrivé avant le 1er janvier, 1917.

Ce qu'il faut faire

Allez au bureau de poste de votre localité et demandez des formules pour vous rapporter ou pour réclamer l'exemption. Ces formules contiennent des instructions très claires sur la manière de les remplir. Faites cela pas plus tard que le 10 NOVEMBRE.

Méfiez-vous de l'encombrement de la dernière heure

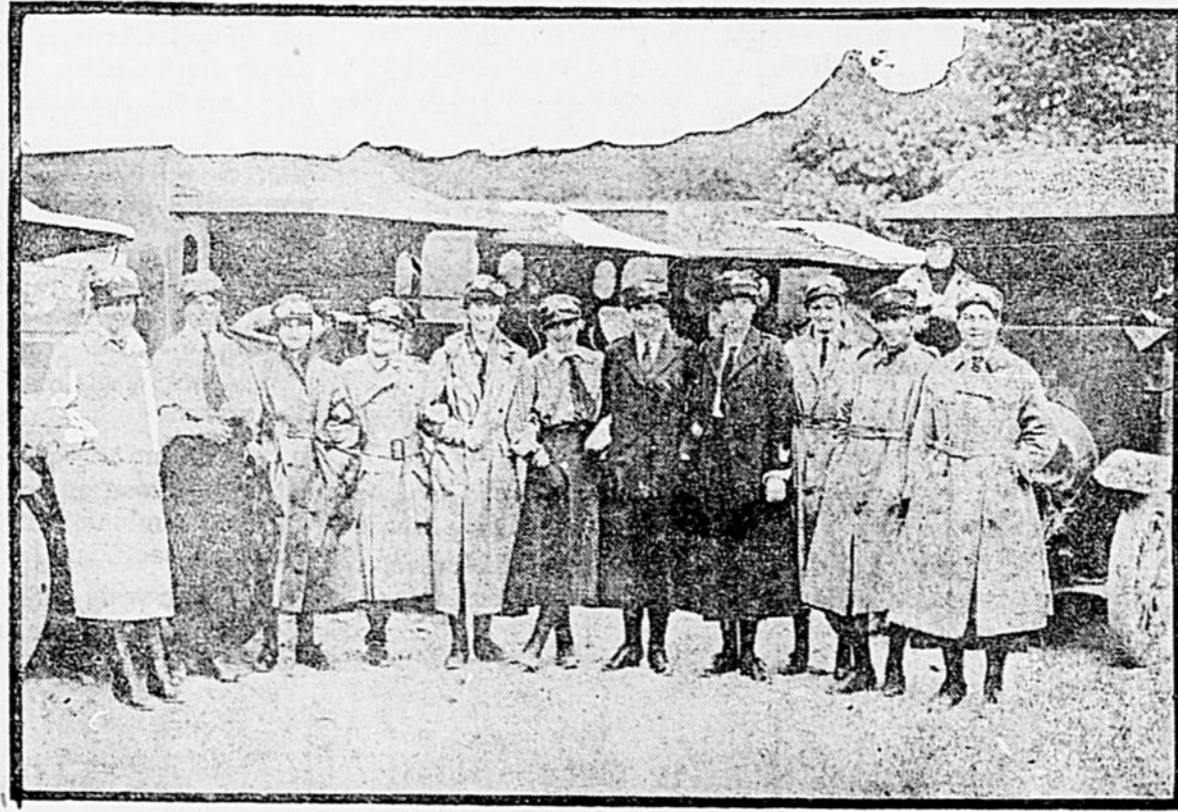
Avec un aussi grand nombre de rapports et de réclamations qui sont encore à faire, il y aura chaque jour un plus grand encombrement vu le grand nombre d'hommes dans la classe Un. Vous perdrez moins de votre temps, et par conséquent vous servirez vos propres intérêts en évitant l'encombrement des derniers jours.

La loi est appliquée par le gouvernement qui est fermement appuyé par le peuple. Obéissez à la loi. Enregistrez-vous aujourd'hui.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.

421F

SCÈNES DU FRONT



Sur le front britannique en France.—Groupe de jeunes femmes anglaises employées comme chauffeurs d'ambulances militaires en arrière des tranchées. Photo gracieusement fournie par le C.P.R.



Soldats anglais défilant devant la cathédrale d'Albert, dévastée par les obus allemands dès les premières semaines de la guerre en 1914. Photo gracieusement fournie par le C.P.R.

Cartes d'Affaires et Professionnelles

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Un joli PONEY, une voiture ayant coûté \$135.00 et un traineau avec attelage. A bon marché. S'adresser au bureau du Clairon.

ON DEMANDE

Des opératrices dans la confection des overalls, pantalons et chemises. S'adresser, SALLE GAMACHE & LANGELIER, Rue Mondor — St-Hyacinthe

A LOUER

Très belles chambres et salon avec pension si désiré. Aussi beau grand hangar avec chassis pouvant servir à placer effets divers ou pour une boutique de réparation.

Chez Mme R. BRODEUR
12 rue Piété,
en face de l'Académie Girouard.

jno

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.

Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawana, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc.

Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.
RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
1272-jno Tél. Bell 204

Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN CHIRURGIEN
BUREAUX:

Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.
20-10-17

TELEPHONE 423.

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

190 GIROUARD,
12-12-17 ST-HYACINTHE.

J. S. Beaudet

Notaire.

Argent à prêter, — Assurance

3 RUE DU PALAIS,

ST-HYACINTHE P. Q
10-6-18

Dr. Leon Archambault

DENTISTE

Spécialiste pour Dentiers
COIN SAINT-DENIS ET RACHEL-26
MONTREAL
4-4-10

Demandez la Chanson

"A BAS LA CONSCRIPTION"
avec accompagnement de piano,
5 cents chacune, 6 cents par malle

ST-JEAN & FRERE,

Marchands de journaux.

14-11-17 St-Hyacinthe

Mlle M. B. Choquet

Garde-Malade
— Diplômée —

324 Girouard, St-Hyacinthe

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS

222-226 Cascades, St-Hyacinthe

12-2-18



1-1-18

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres
SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.

Sous le pâle baiser d'un soleil décroissant,
Le parc s'est vêtu d'ombre et de mélancolie,
Et garde seulement, de sa gloire abolie,
Aux cimes des vieux troncs un peu d'or frémissant.

Dans le vaste bassin, fait de pierre polie,
Que jadis les jets d'eau animaient de leur chant,
S'alanguit le miroir immobile et pesant
D'une eau glauque, qui semble à jamais endormie.

En vain, perpétuant les étés fugitifs,
Quelques roses encor s'attardent aux massifs
Et nouent leur lent caprice aux flancs moussus des marbres ;

Déjà les feuilles, dans leur vol silencieux,
Mettent sur les gazons des tristesses d'adieux,
Et la plainte du vent pleure le deuil des arbres.

FÉLIX GUIRAND.

LA CHUTE D'UN ANGE

Je les avais connus tous deux, au temps de leurs amours, et la jolie fiancée m'énumérait, avec extase, toutes les perfections de cet être idéal, à nul autre pareil. Elle terminait généralement le concert par ce refrain modulé dans les notes exatiques : "c'est un ange !" Tout d'abord, naïvement, je me laissai prendre à cette émotion tendre, et sur le même air, mais bien bas, je soufflais—un ange !—Plus tard, la monotonie de ce chant me rendit sceptique, et je faisais un tout petit "hum", qu'elle croyait approbateur, lorsque le malheureux avait une tendance moqueuse, qui échappait à la belle en frais d'escalader les parvis angéliques.

Puis, revenant sur la terre, elle me regardait, avec de beaux yeux pleins de tendresse : "Vois-tu, il n'y en a qu'un comme cela ! (un ange...) et il est pour moi !..." Veinarde, va !

Elle m'aurait rendue jalouse, cette charmante amie, si bien vite elle n'avait épousé son séraphin. Je me rappelle qu'à la messe du mariage, je laissais les vilains sentiments de l'envie envahir mon âme puis bien vite, me reprenant avec ferveur, je disais : Mon Dieu, pardonnez, mais je ne puis me défendre d'envier le sort de cette heureuse, qui épouse la perfection faite homme, et comme il n'y en a qu'un je ne puis guère avoir l'espoir d'un si grand bonheur. A ce moment-là, j'eus l'idée de regarder attentivement le marié ; il avait une bonne tête, mais son expression n'était pas précisément séraphique, et même je lui trouvais un petit air prétencieux qui me replongea brusquement dans les réalités terrestres.

J'eus conscience alors que l'amour aveugle bizarrement les êtres les plus raisonnables.

o o o

Six mois après, dans un intérieur bien capitonné, je retrouve mes tourtereaux. On m'accueille avec des exclamations joyeuses qui ne peuvent me laisser aucun doute sur la sincérité du plaisir de me revoir. C'était charmant. Elle était gentille comme tout, ma petite amie, dans son rôle de maîtresse de maison, mais lui... Eh bien ! lui, il avait l'air de s'embêter consciencieusement.

Ce n'est pas possible, pensai-je, il est mal disposé, ce soir, nerveux et peut-être bien que je l'ennuie...

Et me voilà prête à m'en aller. Mais l'on me retient avec une telle insistance, que je suis de nouveau dans mon fauteuil.

L'atmosphère du salon me pesait, je sentais cette électricité qui précède les orages, et vaguement l'inquiétude me mordait au cœur. Qu'était-ce ?

Nous causions tranquillement, oui, tranquillement. Monsieur se

mit à contredire madame, et madame de répliquer à monsieur ; et la discussion devenant plus animée, l'on me choisit pour arbitre. Jolie situation !—Je faisais des merveilles de diplomatie pour donner raison à tous deux, mais en dépit de mes nobles efforts, la discussion atteignit le point aigu. Madame, énervée, tamponnait un petit mouchoir de dentelle sur les plus jolis yeux du monde, et monsieur, comme un brave, se sauva, en faisant claquer la porte. Et moi de regarder attentivement le bout de mes bottines.

—En être là, après six mois s'écria mon amie.

L'ange avait perdu ses ailes !

o o o

A une vieille amie, qui connaît les plus petits replis du cœur humain, toute triste, je narrai le vide de ces vies, hier encore si brillantes de promesses. Dans les yeux gris de ma confidente, passaient des lueurs attendries, et songeuse, revoyant d'autres tristesses, elle murmurait : "C'est l'éternelle histoire : on croit de part et d'autre à la perfection, et l'on ne veut pas pardonner la désillusion. On boude son rêve, on pleure son idéal, quand il serait si facile d'aimer la réalité.

"Vois-tu, ils ont tort tous deux de ne pas se comprendre : la jeune femme aime son mari, mais elle oublie qu'elle a de l'esprit, et néglige de le lui prouver ; lui, la croit sottise, et de là résulte un agacement qui se manifeste en paroles acerbes d'un côté, en larmes de l'autre. Ce qu'il regrette chez elle, c'est l'amie fine et joyeuse, l'accueillant par un mot spirituel et aimable qui fait trouver meilleur le baiser. Il manque la confidente qui écouterait ses projets, lui suggérerait des plans, lui trouverait des combinaisons ; il est malheureux de tout cela, et si tu lui laissais entrevoir la cause de ses ennuis, tu en entendrais de belles... Un homme ne souffre jamais d'être guidé, mais il suit parfaitement la direction indiquée par une femme, lorsque cette femme possède la diplomatie délicate qui inspire tout, rien que dans la façon d'approuver. Dans la faiblesse, réside toute la force : pourquoi cette jeune amie ne le comprend-elle pas ?"

Hélas ! elles sont nombreuses, les jolies petites qui s'égarent ainsi dans les nuages ; elles planent dans les régions idéales, et ne veulent plus redescendre dans le domaine de la réalité. Une femme doit être l'amie, la confidente de son mari : son sourire lui sera une sauvegarde son esprit, une force, et sa bonté, un doux soutien.

Alors, on ne verrait plus la chute d'un ange !

MADELEINE.
(Le Premier Pêché)

Pourquoi le Canada prélève-t-il de l'argent par la Vente d'Obligations ?

CES OBLIGATIONS sont remboursables en cinq, dix ou vingt ans—selon le cas.

Cela signifie que les remboursements seront faits en périodes de cinq, dix ou vingt ans, au lieu d'être prélevés au moyen de taxes qu'il faudrait imposer pour faire face aux dépenses courantes.

Vouloir prélever par un système de taxation tout l'argent nécessaire au fur et à mesure qu'il est requis pour que le Canada puisse continuer à jouer son rôle dans cette lutte pour la victoire serait un fardeau insupportable pour le peuple.

Cela signifierait que dès maintenant il faudrait prélever plus d'un million de dollars par jour.

Le fait de se procurer ainsi de l'argent par la vente des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—signifie que la prochaine génération, qui bénéficiera des sacrifices faits par la génération présente,

—qui jouira de la liberté pour laquelle notre génération lutte et paie si largement—payera aussi sa quote-part.

★ ★ ★

Et en achetant des Obligations de la Victoire vous faites, au point de vue purement d'affaires, un placement de premier ordre en une valeur absolument sûre et dont le prix haussera très probablement après la guerre—alors que dès maintenant ces Obligations de la Victoire rapportent de jolis intérêts.

Vous aidez le pays en lui gardant le marché anglais pour les produits canadiens, et contribuez ainsi au bien-être général—et au vôtre.

★ ★ ★

Et en plus, tout Canadien qui achète une Obligation de la Victoire—Canada's Victory Bond—devient un associé financier, un aide efficace pour le Canada en cette guerre.

Quand vous achetez une Obligation de la Victoire vous donnez votre garantie personnelle que vous allez aider à remporter la victoire.

Chaque homme, chaque femme au Canada peut aider à gagner cette guerre en achetant des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds.—Le Canada requiert l'intérêt personnel et individuel, et la coopération active de chaque homme et de chaque femme dans le pays.

L'achat d'Obligations de la Victoire par chacun d'entre nous groupera le peuple entier en une même et ferme détermination de gagner la victoire.

Chaque achat d'Obligations de la Victoire est un coup porté pour la liberté et contre la tyrannie de la "Kultur" Allemande.

Chaque obligation vendue est une nouvelle garantie que le Canada est engagé dans cette guerre pour y rester jusqu'à ce que la victoire soit aux Alliés—et que l'humanité puisse respirer librement à l'abri de nouvelles attaques aussi sauvages.

Chaque obligation que vous achetez est un nouveau gage que le Canada restera fidèle à lui-même, à l'Empire, aux Alliés—et à la cause sacrée de la Liberté.

Donc vous faites preuve de patriotisme et d'un jugement sûr en affaires en

Achetant des Obligations de la Victoire "Canada's Victory Bonds"

La semaine prochaine nous vous dirons en cet espace pourquoi le Canada prélève de l'argent en vendant des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds.

Emis par le Comité de l'Emprunt des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

La vanité de M. De Bulow

De l'abbé Wetterlé dans "Les Annales" :

"Je ne résiste pas à la tentation de raconter ici un incident menu, mais qui renseignera le lecteur sur le principal défaut de M. de Bülow.

"C'était en 1906, si je ne me trompe. Un journaliste parisien M. de N..., s'était rendu à Berlin et j'avais eu plusieurs entretiens avec lui. Or, pendant son séjour, dans la capitale prussienne, une grande réception eut lieu à la chancellerie.

Le Tout-Berlin de la noblesse, de

la littérature, des arts, de la diplomatie et du parlement devait se coudoyer dans les salons officiels. M. de N... m'exprima le désir d'assister à cette soirée, où il pensait pouvoir recueillir de précieux renseignements. Il ne fut pas facile d'obtenir pour lui une invitation, car le journaliste parisien avait, peu de temps auparavant, publié sur Guillaume II un livre dépourvu d'aménité. Le secrétaire de M. de Bülow, M. de Loebell, le ministre de l'intérieur actuel de la Prusse, finit cependant par me mettre le petit carton où se lisaient ces simples mots : "Mme de Bülow reçoit tel jour, à neuf heures du soir."

"Le chancelier fut très accueillant à mon compagnon. Il poussa

même l'attention jusqu'à le conduire dans le bureau de Bismarck, où il lui montra la plume avec laquelle son prédécesseur avait signé le traité de Francfort. L'Allemand le plus policé a de ces réveils subits de sauvagerie ancestrale.

"M. de N..., rentré à Paris, publia dans un grand journal du matin trois articles où, en termes très élogieux, il parlait de M. de Bülow et de ses hôtes. Or, à quelques jours de là, je rencontrai dans les couloirs du Reichstag le prince d'Artemberg qui, presque tous les soirs, faisait la partie de whist du chancelier.

"Le prince m'arrêta au passage et, sans préambule, il me dit :

"Votre ami de Paris est un c... (sic) Le chancelier est furieux.

"—Pourquoi ? lui répondis-je ; les articles, que j'ai lus, sont d'une amabilité telle que je suis même surpris qu'un journal parisien les ait reproduits.

"—Amabilité ? s'écria le prince. Tenez, voyez ce passage que M. de Bülow a souligné lui-même au crayon bleu.

"Le passage en question ne comportait que ces quelques mots : "Le prince de Bülow a une tête quelconque."

"Le journaliste français avait frappé l'homme d'Etat allemand au point le plus sensible : sa vanité de bellâtre."

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné que, par et en vertu d'un acte de vente, en date de 29 novembre 1916, reçu en les cité et district de St-Hyacinthe, devant M^{re} René Morin, notaire, qui en a gardé minute, Joseph L'Archevêque, commerçant, de la dite cité de St-Hyacinthe, a cédé à Hector Courchaine, cultivateur de la paroisse de St-Guillaume d'Upton, district de Richelieu, entre autres choses; la moitié indivise des dettes de livre appartenant à la société ayant existé entre lui dit cédant, et un nommé Jean-Charles Drolet, commerçant du même lieu, et le dit cessionnaire Hector Courchaine, ayant continué le même commerce, en société avec le dit Jean Charles Drolet, sous le nom de "Drolet et Courchaine", y a apporté tout ce que à lui céder par le dit cédant, Joseph L'Archevêque, comprenant entr'autres choses, la moitié indivise des dettes de livres de cette société L'Archevêque et Drolet, et la dite société Drolet et Courchaine ayant été dissoute. le dit Jean Charles Drolet a, par acte à cet effet reçu, le 5 juillet 1917, à St-Hyacinthe susdit, devant M. le notaire J. S. Beaudet qui en a gardé minute, cédé et transporté au dit Hector Courchaine, entr'autres choses, un certain nombre de créances parmi lesquelles se trouvaient et se trouvent encore les suivantes: J. A. Nadeau, de Drummondville, cinquante-quatre dollars et quatre-vingt cinq centimes; R. Messier, de Beloeil, huit dollars; Dame Alphonse Lefebvre, Abercorn, comté de Brome, dix-sept dollars; Norbert Rhénault, de St-Liboire, neuf dollars et quarante cinq centimes; et enfin Ernest Normandin de Déroit, Michigan, huit cents dollars, toutes les créances ci-dessus énumérées provenant de l'ancienne société L'Archevêque et Drolet, et le dit Hector Courchaine en est aujourd'hui le seul et unique créancier en vertu des actes ci-dessus mentionnés. ST-HYACINTHE, 8 Novembre 1917. J. S. BEAUDET Notaire du cessionnaire.

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that by and in virtue of a deed of sale, dated November 29th, 1916, passed in the City and District of St-Hyacinthe, before René Morin, Notary, Joseph L'Archevêque has sold and conveyed to Hector Courchaine, farmer of the parish of St-Guillaume, District of Richelieu, half of book-debts, in favor of the partnership having existed between him and Jean Charles Drolet, and the said Hector Courchaine having continued the same business in partnership with the said J. C. Drolet, under the firm of "Drolet et Courchaine" has brought forward what which was transferred him by the said L'Archevêque including among others, the said book debts; and the said firm: "Drolet et Courchaine," having been dissolved, the said J. C. Drolet has, by a deed to that effect received in July 7th, 1917, at St-Hyacinthe, before J. S. Beaudet, Notary, transferred to the said Hector Courchaine certain debts, among which are the following: J. A. Nadeau, from Drummondville, fifty-four dollars and eighty-five cents; R. Messier, from Beloeil, eight dollars; Dame Alphonse Lefebvre, from Abercorn, Co. Brome, seventeen dollars; Norbert Rhénault, from St-Liboire, nine dollars and forty-five cents, and Ernest Normandin, from Detroit Michigan, eight hundred dollars. All the above debts being from the old firm: "L'Archevêque et Drolet" and the said Hector Courchaine is now the only creditor of said debts, in virtue of said deeds. St-Hyacinthe, November 8th, 1917. J. S. BEAUDET Notary of the assignee

Vente par le Shérif

C.C. St-Hyacinthe, EUSEBE BOUSQUET, En qualité de curateur à Eusebe Turcotte, père, demandeur, contre PHILOMENE TURCOTTE, défenderesse. Un terrain sis au village de Laprésentation, avec bâtisses y érigées. Pour être vendu à la porte de l'église de Laprésentation, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain (1917), à DIX heures, A. M., St-Hyacinthe, 5 Novembre 1917.

JOS. CORMIER
Shérif

Sheriff's Sale

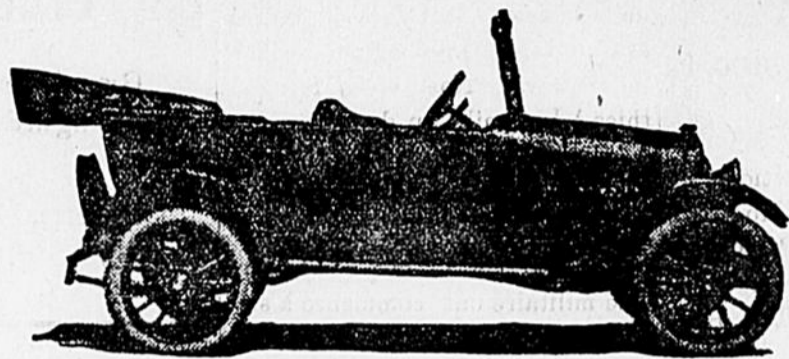
C. C. St-Hyacinthe, EUSEBE BOUSQUET, Esq., of curator to EUSEBE TURCOTTE, Senior, Plaintiff; against PHILOMENE TURCOTTE, Defendant. A lot situate in the village of Laprésentation, being a part of lot No 450 on the official cadastre of Laprésentation, with buildings there on erected. To be sold at the parochial church door of Laprésentation, on the TWENTY SEVENTH day of November next (1917), at TEN O'clock in the forenoon. St-Hyacinthe, 5th November 1917. JOS. L. CORMIER, Sheriff.

La Sagesse Parle

Le fils.— Que pensez-vous mon père de ce que dit l'agent? Le vieillard.— Je pense que c'est une bonne chose d'avoir des rentes des Prévoyants du Canada lorsqu'on est vieux.

MAXWELL

Most Miles
per Gallon



\$1045

F. O. B. WINDSOR

Droits et sûrs, — comme une flèche qui laisse l'arc et va se fixer dans le point de mire.—

Aussi, les constructeurs de la Maxwell ont fixé un prix pour leur produits — \$1045 — ce qui leur permet de dire :

"Pour ce prix, il doit y avoir quelque chose de manque que nous avons ajouté à la perfection de la Maxwell : EFFICACITE, DURABILITE, ECONOMIE, CONFORT, BEAUTE ou modèle d'équipement.

—Et au-dessus de ce prix, nous ne pouvons pas vous donner une plus grande utilité pratique,—seulement une dimension plus grande ou des garnitures plus riches et plus de fantaisie—

Ceci est le fait scientifique — prouvé et démontré, par un des géants de l'industrie de l'automobile pendant les années où la production de machines s'est faite sur la plus haute échelle.

Et nous adhérons fortement à cette déclaration au sujet des constructeurs de la Maxwell.

Nous croyons que l'achat de la Maxwell est le MEILLEUR INVESTISSEMENT possible aujourd'hui.

J. C. DROLET,

611 Rue St-Antoine, St-Hyacinthe, Qué.

L'ACTION FRANÇAISE

UN NUMERO TRES VARIE

Le numéro d'octobre de "l'Action française" est très varié. Il débute par une étude de M. Eugène Rouillard, de la Société de Géographie de Québec, sur la carte géographique française du Canada, contient un piquante "silhouette" par le R. P. Ls Lalande: "Bouches molles"; un article où M. Omer Héroux annonce qu'à partir de janvier la revue paraîtra sur 48 pages au lieu de 32, "sans augmentation de prix"; la chronique des revues et le texte original du discours prononcé par Mgr Gauthier au congrès du "Win-the-war". On voit que cela fait un ensemble assez complet.

Dans sa prochaine livraison, "l'Action française" publiera un article de M. Samuel Genest, président de la commission scolaire d'Ottawa, sur son ancien compagnon d'armes, le docteur Anthony Freeland.

L'abonnement à "l'Action française" est de \$1. par année, au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, Immeuble de la Sauvegarde, Montréal.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Irlandaises, Ducks, Mousselines, Or ganidis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17



TRIBUNAUX D'EXEMPTION

ACTE DU SERVICE MILITAIRE DE 1917

Avis aux hommes de la Classe 1

Les tribunaux d'exemption de ce district sont situés aux endroits suivants:

TRIBUNAL QUE.	NO. 265	ST-HYACINTHE,
"	"	NO. 266 ST-JUDES,
"	"	NO. 267 ST-DENIS,
"	"	NO. 258 MARIEVILLE,
"	"	NO. 259 ST-CESAIRE,
"	"	NO. 260 L'ANGE-GARDIEN,
"	"	NO. 5 ACTON VALE,
"	"	NO. 6 ST-LIBOIRE,
"	"	NO. 7 ST-PIE,
"	"	NO. 8 ST-HUGUES,
"	"	NO. 87 DRUMMONDVILLE,
"	"	NO. 240 ST-AIME,
"	"	NO. 208 ST-LEONARD JUNCTION,

Ces tribunaux commenceront à examiner les demandes d'exemption le 8 novembre.

Toutes les demandes d'exemption doivent être présentées au plus tard le 10 novembre.

Ceux qui ont présenté leur demande d'exemption par écrit à un bureau de poste recevront par lettre recommandée avis de la date où leur demande sera prise en considération par le tribunal.

Ceux qui négligent l'intermédiaire du bureau de poste devront se présenter en personne devant un tribunal le 8, le 9 ou le 10 novembre, et ils seront alors informés du jour où leur demande sera considérée.

Ceux qui se présentent pour le service devront nécessairement signer la formule à un bureau de poste le ou avant le 10 novembre.

La loi édicte de sévères pénalités contre ceux qui omettront de se présenter pour le service ou de réclamer l'exemption comme il est indiqué ci-dessus.

Emis par

Le Conseil du Service Militaire.

407F

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE

W. AMYOT

Représentant de "LA PROVINCIALE",
assurances-vie. Seule compagnie don-
nant des bénéfices pour maladies
et en cas de mort.

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
Spécialité: CIGARES. 2-4-17

ST-HYACINTHE

LE BIEN-ETRE AU COUCHER

Votre enfant ne craindra pas de se coucher même par les nuits les plus froides, si vous réchauffez d'abord sa chambre avec une chaufferette électrique.

La chaufferette électrique est plus facile à transporter qu'un panier de bois. Légère, robuste, compacte.

Coûte peu et dépense peu. Meilleur marché que le bois et le charbon.

EN VENTE PAR

Southern Canada Power Co., Limited
CONTROLANT LA CIE DE LAZ ELECTRICITE ET POUVOIR

255 RUE CASCADES

TEL. 22

ST-HYACINTHE, QUE.

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska
L. A. BERNIER, Gérant.
ABONNEMENT
A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux États-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

SÉANCE DU 31 OCTOBRE

Son Honneur le maire Bouchard occupe le fauteuil présidentiel, et sont aussi présents les échevins Fontaine, Girard, St-Germain, Gervais, Bélanger, Gobeil, Duclos, Godard, Gosselin et Benoit.

Son Honneur le maire Bouchard fait une revue des questions municipales.

Il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Gosselin, que le message de Son Honneur le maire soit déposé aux archives. Adopté.

Lecture du rapport des élections du vingt-neuf octobre courant, constatant que M. Téléphore Damien Bouchard, journaliste, a été élu par acclamation, maire, et que M. Alphonse Benoit, menuisier, a été élu par acclamation échevin du siège No. 2, du quartier No. 1. Production des certificats constatant que MM. T. D. Bouchard et Alphonse Benoit ont prêté le serment d'office. Ces documents sont déposés aux archives.

Il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin St-Germain, que l'échevin Benoit soit nommé président du Comité des Pares, et qu'il remplace M. Jules Payan dans les Comités de Finances et Aqueduc, Police et Hygiène. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bélanger, secondé par l'échevin Fontaine, que les plaintes produites contre le rôle d'évaluation des propriétés du Séminaire de St-Hyacinthe d'Yamaska, les Sœurs de La Présentation de Marie, Maison-Mère, et les Sœurs de la Présentation de Marie, Académie Notre-Dame de Lorette, soient rejetées. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par l'échevin Duclos, secondé par l'échevin Girard, que le rôle d'évaluation des propriétés foncières soit homologué tel qu'amendé. Adopté à l'unanimité.

Rapport de l'ingénieur demandant une appropriation spéciale de quarante piastres, pour réparer l'égout de la rue Girouard, vis-à-vis la propriété de M. Bouchard.

casionnées, suivant le rapport de l'ingénieur. Adopté à l'unanimité. Réclamation de M. Michel Létourneau fils, et rapports de l'ingénieur et du contremaître de la Voirie. Il est proposé par l'échevin Duclos, que la réclamation produite par M. Michel Létourneau fils soit rejetée. L'échevin Bélanger seconde cette proposition pour permettre la discussion, et se réserve le droit de voter contre. Proposition adoptée, l'échevin Bélanger votant contre.

Lettre du contrôleur du charbon disant que les prix seront bientôt fixés. Lettres de F. Robertson Ltd et Rock & Brook Coal Company, disant qu'ils ne prennent pas d'ordres. Ces documents sont déposés au dossier de l'affaire.

Il est proposé par l'échevin Fontaine secondé par l'échevin Gobeil, qu'il soit tenu une séance spéciale du Conseil, le mardi, 6 novembre, à sept heures et demie du soir, dans la salle des délibérations, pour entendre les commerçants de charbon et bois de cette ville, et toutes personnes ayant des suggestions ou renseignements à fournir au Conseil Municipal, relativement à l'approvisionnement de la ville en charbon et bois pour la saison actuelle, le greffier recevant instruction de convoquer, par avis spécial, les personnes détenant des licences pour la vente du combustible. Adopté à l'unanimité.

Lettre de M. Samuel Casavant remerciant le Conseil pour les prix donnés aux élèves de l'Ecole des Arts, et suggérant d'installer le gaz dans la salle des théâtres.

Il est proposé par l'échevin Girard, secondé par l'échevin Gobeil, que l'installation du gaz existant anciennement dans la salle des théâtres, soit réinstallée quant à ce qui concerne le nombre de becs de gaz suffisants pour la protection du public. Adopté à l'unanimité.

Lettre de M. Samuel Casavant sujet de l'Ecole Technique. Il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Girard, que l'entrevue au sujet de l'Ecole Technique, avec les autorités scolaires, ait lieu mardi, le 6 novembre, à neuf heures du soir, dans la salle des Comités. Adopté à l'unanimité.

Rapport de l'ingénieur recommandant d'acheter trois petites charrues ordinaires, et recommandant aussi d'acheter un autre rouleau devant servir au roulage de la neige des rues. Il est proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bélanger, que le rapport de l'ingénieur soit adopté. Adopté à l'unanimité.

Lecture et approbation des comptes, et le Conseil s'ajourne en séance spéciale à mardi, 6 novembre, à 7 heures et demie du soir, dans la salle des délibérations pour entendre les commerçants de charbon et bois, et toutes autres personnes, et en séance ordinaire à mercredi, 7 novembre, aux lieu et heure ordinaires.

Nouvelles Locales

Avis importante

Aux prochaines élections, femmes, mères, soeurs, frères, veuves des soldats qui sont au front auront droit de vote. Toutes les personnes qui peuvent jouir de ce droit de vote sont priées de se hâter à venir nous donner leurs noms au Clairon afin qu'elles soient inscrites sur les listes électorales.

La Croix Condamnée à \$100. de Dommages

Lors des dernières élections, le journal La Croix, de Montréal, dont le propriétaire est M. Joseph Bégin, publiait un article dans lequel elle accusait M. T. D. Bouchard, alors candidat aux élections provinciales, d'appartenir à la loge de l'émancipation, loge affiliée à la franc-maçonnerie française.

M. Bouchard, trouvant cette accusation malicieuse et libelleuse, a poursuivi M. Joseph Bégin, devant la Cour Supérieure de Saint-Hyacinthe.

La cause a été instruite mardi dernier: devant Son Honneur le Juge Martineau.

M. Joseph Bégin n'a pu faire entendre un seul témoin pour prouver que M. Bouchard appartenait à la franc-maçonnerie. Et, Son Honneur le Juge Martineau a rendu son jugement sur le banc.

M. Joseph Bégin a été condamné à \$100. de dommages, et aux frais de l'action telle qu'intentée.

L'emprunt Canadien de la Victoire

Samedi, le 10 du courant, à 2 heures de l'après-midi à l'Hôtel-de-Ville, il y aura une grande assemblée sous la présidence de l'honorable P. G. Dessaulles.

Cet emprunt sera expliqué jusque dans ses moindres détails par des orateurs compétents.

Nos députés MM. L. G. Gauthier et T. D. Bouchard porteront aussi la parole. Il est probable que M. Gladu, ex député d'Yamaska, sera aussi présent.

Cette assemblée promet d'être très intéressante.

Venez en foule ?

Lundi prochain commencera la vente des débentures; le bureau chef, pour le comté de St-Hyacinthe, est établi "au bureau du Notaire J. S. Beaudet, 3 rue du Palais", qui est Secrétaire de l'Emprunt pour le Comté. Pour toutes informations et procédures, vous pouvez vous adresser à lui.

Personnel

Mme Calixte Kingsley, de Montréal, est en notre ville depuis une quinzaine, en visite chez M. Arthur Chagnon.

Feu Mme C. Ledoux

Mme C. Ledoux, née Marguerite Calipeau, veuve de M. Calixte Ledoux, en son vivant hôtelier de cette ville, est décédée, à l'âge de 76 ans après quelques mois de maladie. Ses funérailles ont eu lieu à Ste-Rosalie, lundi matin.

On sait que depuis nombre d'années, la défunte exploitait avec grand succès, l'hôtel Ottawa, de cette ville.

Elle laisse ses deux fils, Albert de la maison "M. O. David & Cie" et Calixte, le gérant actuel de l'hôtel Ottawa. Nos vives Sympathies à la famille en deuil.

Les Bureaux d'Exemption

Les bureaux d'exemption au service militaire ont commencé à siéger jeudi de cette semaine. MM. le shériff Cormier et le notaire Borduas sont les juges à St-Hyacinthe. Ce bureau d'exemption ici, est tenu à l'Hôtel de Ville.

Personnel

M. T. D. Bouchard, notre député et maire, est parti jeudi soir pour Québec, afin d'assister à l'inauguration de la campagne électorale de Sir Wilfrid, dans son comté de Québec-Est, et de régler certaines questions importantes dans l'intérêt du Comté de St-Hyacinthe.

M. Auguste Messier de Chicago était de passage en notre ville ces jours derniers, l'hôte de ses parents, MM. Arthur et Emile Chagnon. M. Messier était autrefois de St-Hyacinthe.

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mademoiselle Priscilla, fille de Isidore Baron, marbrier de cette ville à M. Victor A. Phaneuf, comptable à Montréal. Le mariage est fixé au 21 Novembre prochain.

Pas de faire part

Naissance

M. et Mme Osias Desmarais ont l'honneur de faire part, à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie Rolande, Simonne. Parrain et marraine, Wilfrid Gadbois et Eva Desmarais.

La Force des Nations

Les temps que l'on traverse font comprendre l'importance de l'économie persévérante. Les Prévoyants du Canada sont l'une de ces associations qui enseignent l'économie au peuple et accumulent les capitaux qui font la force des nations.

THEATRE CORONA

SAMEDI, 10 NOV. (Un Jour Seulement)

Dorothy Phillipps dans

LA FILLE AU MANTEAU CAROTTÉ

Grande production Bleu-Bird du plus grand intérêt, dans laquelle figurent plusieurs des meilleurs acteurs du cinéma.

Gazette, Comédie, et dixième épisode du Royaume Secret.

DIMANCHE ET LUNDI, 11 et 12 NOV.

Mlle Personne

Une production Blue-Bird avec le même titre a été représentée à notre théâtre, la semaine dernière. Mais **Mlle Personne** de la Cie Pathé est une tout autre production. Et tout le monde voudra voir cette production d'un intérêt captivant, dans laquelle le premier rôle est tenu par la brillante actrice **Gladys Huette**.

Gazette de Pathé, Comédie et douzième épisode de Patria.

MARDI ET MERCREDI, 13 et 14 NOV.

A MODERN CINDERELLA

Superbe production Fox, en cinq rouleaux, avec **June Caprice** comme étoile. C'est une véritable production de luxe.

Comédie et deuxième épisode de la grande série Pathé : **La Femme Négligée**.

JEUDI ET VENDREDI, 15 et 16 NOV.

LE FAUX AMI

Production World en cinq rouleaux avec **Robert Warwick et Gail Kane** comme étoiles. Cette vue a eu le plus grand succès dans tous les grands théâtres de vues animées.

Gazette de Pathé, Comédie et onzième épisode du Royaume Secret.

Matinées : Tous les SAMEDIS et DIMANCHES.

ADMISSIONS : ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS.

Quelques Sièges Réservés à 20 cts.

NOUVELLES MARCHANDISES RECUES CETTE SEMAINE

Le sucre est très rare et il faut le ménager d'ici à l'arrivée de la nouvelle récolte en décembre. Il n'en est pas de même du thé. L'Angleterre qui nous fournit le thé n'en a pas et il est impossible de dire quand il y en aura. Il est bon de faire des provisions. Les prix sont augmentés mais ils seront encore plus élevés avant longtemps. Nous vendons encore des bons thés à \$1.75 pour 5 livres.

Vinaigre de vin blanc
" de cidre
" de Malt
" blanc Heinz
" pour marinades
Cusco pour pâtisseries, boîtes de 50c.
" " " " \$1.00
Saindoux pur paquets 1 lb. 35c.
" " seaux 20 lbs. \$5.00
Graisse composée, paquets 1 lb. 30c.
" " seaux 20 lbs. \$4.90
Pommes évaporisées 25c. la livre
Pêches " 25c. " "
Abricots séchés 30c. la livre

Pruneaux 18c. et 20c. la livre
Figs et Dattes fraîches
Mince Meat 22c. la livre
Noix Grenoble écailées
" " non écailées
Amendes piquées écailées
" " moulées
" " non écailées
Avelines Espagnoles
Chataignes Américaines
Peanuts, grosses \$1.00
Noix Brésil
Peanuts Jumbo No 1
" écailées

**NOUS ACHETONS LES OEUFs
FRAIS A 55c. LA DOUZAINÉ.**

NOTRE MAGASIN EST OUVERT TOUS LES
MATINS A 6.30

EPICERIE PAGUELO

TELEPHONE 340 143 rue CASCADES

Farine Ogilvie ou 5 Roses 98 lbs \$6.50
" " " " 24 " 1.70
" " " " 7 " .55
Farine Jubilés 98 lbs \$6.20
" " 24 " 1.60
" " 7 " .50
Gruau Quaker, 28c.
" Robin Hood, 28c.
Cream of Wheat, 28c.
Malt Breakfast food, 28c.
Shredded Wheat, 15c.
Force, 15c.
Grappe Nuts, 18c.
Kellogg Corn Flakes, 12c.

Post Toasties, 12c.
Riz moulu, 18
Farine Patates, 15c.
" Sarazin préparée
" " non préparé
" préparée Brodie
" Graham
" de seigle
Blé Roulé
Anovool
Farine d'avoine fine
" " moyenne
" " granulée
" " roulée